Cernier, le 13 août 2024

Aux membres et à leurs représentants légaux

Bonjour à toutes et à tous,

Il est temps d'entamer la saison 2024-2025 que nous souhaitons remplie de satisfactions pour toutes et tous.

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'engagement de nos nouveaux entraîneurs professionnels, **Marius Goueguel et Ervin Cogo**, qui, à n'en pas douter, permettront au club de poursuivre son développement et à nos membres d'optimiser leur progression sportive.

Vous trouverez ci-joint les informations relatives aux différentes catégories.
Pour les questions administratives : 079 310 01 50 ou Francis.Solis@Val-de-Ruz-Basket.ch.
Pour l'entraîneur Pro : **077 481 93 98** ou Marius@Val-de-Ruz-Basket.ch

Informations complémentaires :

- Merci **à tous les membres de s'inscrire** en ce début de saison sur notre site (même si vous l'avez déjà fait par le passé) : www.val-de-ruz-basket.ch
- Nous rappelons la nécessité d'être régulièrement présent aux entraînements et de s'excuser systématiquement auprès de l'entraîneur en cas d'absence avant midi par WhatsApp ou SMS.
- Les cotisations sont à payer, par voie électronique, d'ici au **30 septembre 2024** sur le compte du club (CH49 0076 6000 1033 4435 7 / Val-de-Ruz Basket / 2053 Cernier).
- Tous les joueurs et joueuses de 16 ans ou plus âgés ayant au moins une expérience basket d'un an sont astreints à suivre les **cours d'officiels de table et à officier** pour les équipes du club quelques fois par saison.
- Nous vous rappelons que nous organisons un ***camp de basket du 7 au 11 octobre*** à Cernier. Inscriptions jusqu'au 30 août et renseignements sur notre site internet.
- Pour les **entraînements semi-individuels** sur les pauses de midi, merci de respecter les consignes d'inscription ci-jointes et d'être présents, parents et enfants, le **jeudi 29 août à 19h30 à la Fontenelle à Cernier**.
- Pour les inscriptions **Sport-Etudes**, merci de vous annoncer d'ici au **23 août** à Francis Solis.
- Responsable d'équipe
  Pour chaque équipe, il faudra un parent pour soutenir l'entraîneur afin de planifier les déplacements aux matches, de gérer les jeux de maillots et les licences.
- Déplacements aux matches :
  Lors de la réunion de parents, nous définirons pour chaque équipe si les parents préfèrent véhiculer leurs enfants aux matches à tour de rôle ou s'ils préfèrent payer 15.- par match pour payer le billet de train (environ 300.-/saison).

Nous souhaitons à chacun d'entre vous une saison 2024-2025 pleine de plaisirs et de succès.

Au nom du Val-de-Ruz Basket, le Comité.

PLANIFICATION DES ENTRAÌNEMENTS ET DES CHAMPIONNATS

U6 / U8 Mixte Né(e) en 2017 et après

Championnat : 3 à 4 tournois annuels sur des dimanches

Entraînements : Mardi 17h à 18h au Collège de Fontaines - Entraîneurs *Noam Solis*

Reprise : Mardi 27 août ***Réunion obligatoire avec les parents à 18h***

U10 Mixte Né(e) en 2015 et 2016

Championnat : 4 à 6 tournois annuels sur des dimanches

Entraînements : Mercredi 17h à 18h30 à la salle Nord de la Fontenelle à Cernier - Entraîneur *Karim Ait-El-Djoudi*
Vendredi 17h à 18h30 au collège de Fontainemelon - Entraîneur *Karim Ait-El-Djoudi*

Reprise : Mercredi 28 août ***Réunion obligatoire avec les parents à 18h***

U12 Fille Née en 2013 et 2014

Championnat : Matches les samedis

Entraînements : Mixte : Lundi 17h à 18h30 à la salle Sud de la Fontenelle à Cernier - Entraîneur *Ervin Cogo*
Filles : Mardi 17h à 18h30 au collège à Fontaines - Entraîneur *Ervin Cogo*
Filles : Jeudi 17h à 18h30 au collège à Fontaines - Entraîneur *Francis Solis*

Reprise : Jeudi 22 août ***Réunion obligatoire avec les parents à 18h30***

U12 Garçon Né en 2013 et 2014

Championnat : 4 à 6 tournois annuels sur des dimanches

Entraînements : Lundi 17h à 18h30 à la salle Sud de la Fontenelle à Cernier - Entraîneur *Ervin Cogo*
Jeudi 17h à 18h30 à la salle Nord de la Fontenelle à Cernier - Entraîneur *Marius Goueguel*

Reprise : Lundi 26 août ***Réunion obligatoire avec les parents à 18h30***

U14 Fille Née en 2011 et 2012

Championnat : Matches les samedis

Entraînements : Lundi 19h à 20h30 au collège des Crétêts, La Chaux-de-Fonds
Mardi 17h15 à 18h45 à la salle Sud de la Fontenelle à Cernier - Entraîneur *Ervin Cogo*
Jeudi 17h30 à 19h00 au collège à Fontaines - Entraîneur *Francis Solis*

Reprise : Jeudi 22 août ***Réunion obligatoire avec les parents à 18h30***

U14 Fille CHAUX-DE-FONDS Née en 2011, 2012, 2013 et 2014

Championnat : Matches les samedis

Entraînements : Bienvenue aux 2 entraînements au Val-de-Ruz

Reprise : Lundi 26 août ***Réunion obligatoire avec les parents à 20h30***

U14 CSJC Garçon – Neuchâtel Région Né en 2011 et 2012

Championnat : Matches les samedis ou dimanches

Entraînements : Lundi 18h à 20h au collège à Fontainemelon - Entraîneur *Marius Goueguel*
Mercredi 17h à 18h30 à la Riveraine à Neuchâtel - Entraîneur *David Madama*
Vendredi 18h30 à 20h au collège à Fontainemelon – Entraîneur *Marius Goueguel et David Madama*

Reprise : Lundi 19 août ***Réunion obligatoire avec les parents à 20h***

U14 Garçon Né en 2011 et 2012

Championnat : à définir

Entraînements : Lundi 17h à 18h30 à la salle Sud de la Fontenelle à Cernier - Entraîneur *Ervin Cogo*
Jeudi 17h à 18h30 à la salle Nord de la Fontenelle à Cernier - Entraîneur *Marius Goueguel*

Reprise : Lundi 26 août ***Réunion obligatoire avec les parents à 18h30***

U16 CSJC Garçon Né en 2009 et 2010

Championnat : Matches les samedis ou dimanches

Entraînements : Mardi 18h45 à 20h15 à la salle Sud de la Fontenelle - Entraîneur *Maeldan Even*
Jeudi 18h30 à 20h à la salle Nord de la Fontenelle - Entraîneur *Marius Goueguel*

Reprise : Jeudi 22 août ***Réunion obligatoire avec les parents à 20h***

U18 CSJC Garçon Né en 2007 et 2008

Championnat : à définir

Entraînements : Lundi 20h à 21h30 ou 22h au collège à Fontainemelon - Entraîneur *Marius Goueguel*
Vendredi 19h30 à 21h30 ou 22h au collège à Fontainemelon - Entraîneur *Marius Goueguel*

Reprise : Lundi 26 août ***Réunion obligatoire avec les parents à 21h30***

U20 CSJC Garçon Né en 2005 et 2006

Championnat : Matches en majorité les vendredis

Entraînements : Lundi 20h à 21h30 ou 22h au collège à Fontainemelon - Entraîneur *Marius Goueguel*
Vendredi 19h30 à 21h30 ou 22h au collège à Fontainemelon - Entraîneur *Marius Goueguel*

Reprise : Lundi 26 août ***Réunion obligatoire si possible avec les parents à 21h30***

2e ligue masculine Né en 2004 et avant

Championnat : Matches les mardis

Entraînements : Mardi 20h à 22h à la salle double Sud de la Fontenelle - Entraîneur *Saliu Gzim*
Jeudi 20h à 22h à la salle double Sud de la Fontenelle - Entraîneur *Saliu Gzim*

Reprise : Mardi 20 août ***Réunion obligatoire à 19h30***

Dès les U12, les entraîneurs proposeront certainement 15 à 30 minutes de stretching et renforcement au terme des entraînements ce qui peut retarder le terme de l'entraînement. Cela sera précisé lors de la réunion de parents.

Extrait du Règlement Interne du Val-de-Ruz Basket

1. Membre

Peut devenir membre, toute personne physique qui en a fait la demande et qui s'est engagée à respecter les statuts et la charte du club ainsi que le présent règlement.
Pour les membres mineurs, la demande doit être effectuée par un représentant légal.
Les demandes doivent être adressées au comité qui statue à l'aide du formulaire prévu à cet effet sur le site internet du club.

2. Comité

Président	Emmanuel Giraud	079 598 49 58
Trésorières	Déborah Le Dréo	076 582 15 83
	Florence Allimann	079 473 85 69
Secrétaire	Jessica Jeanneret	079 584 52 50
Marketing	David Tramaux	079 611 16 08
Assesseur	Fabien Piaget	076 373 93 81
Resp. Technique	Francis Solis	079 310 01 50

3. Charte du club

La charte du club ainsi que son annexe « un sport sans fumée » sont disponibles sur le site internet. Les membres sont tenus de respecter cette charte.

4. Obligations générales

Les membres sont tenus de s'assurer eux-mêmes contre les accidents ainsi qu'en responsabilité civile. Le club décline également toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel personnel. Le Comité doit pouvoir compter sur la disponibilité des membres pour toutes les activités du club, sportives comme extra-sportives.

5. Obligations sportives

Chaque joueur s'engage envers son équipe à être présent à tous les entraînements et à tous les matches, sauf cas de force majeure. Le cas échéant, il avertit sans tarder son entraîneur de son absence Il s'engage également à faire preuve de bonne moralité et de respect sur et autour des terrains.

6. Rôle des parents → *Nous avons besoin de tous !*

Les entraîneurs et le comité doivent pouvoir compter sur l'aide occasionnelle des parents pour transporter l'équipe de leur enfant ou pour toute aide nécessaire lors des matches, des tournois ou des manifestations.
Les parents qui désireraient participer à la vie du club comme officiels de table devront :

- avoir suivi le cours d'officiel de table régional (OTR),
- demander une licence administrative (frais pris en charge par le club) auprès du comité.

7. Assemblée générale

Dès l'âge de 18 ans, la participation à l'AG est obligatoire.
Les mineurs sont représentés par leur représentant légal.

8. Vacances

Sauf informations spécifiques, il n'y a pas d'entraînement pour les équipes jeunesses pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Pour les juniors et les adultes, les dispositions sont prises par les entraîneurs.
Néanmoins des matchs CSJC peuvent être planifiés durant les vacances d'automne et de printemps.

9. Cotisations au club

Pour la saison 2024-2025, la cotisation annuelle est la suivante :

Catégories	Cotisations (CHF)
U6 (2019 et après)	190.00
U8 (2017 et 2018)	190.00
U10 (2015 et 2016)	190.00
U12 (2013 et 2014)	290.00
U14 (2011 et 2012)	290.00
U16 (2009 et 2010)	340.00
U18 (2007 et 2008)	340.00
U20 (2005 et 2006)	360.00
Senior (2004 et avant)	360.00
Loisirs (licence en sus)	250.00

10. Échéance des cotisations

Les cotisations sont à payer une fois par an avant le 30 septembre. Des étalements sont possibles, à titre exceptionnel et sur demande au comité.

Si un membre ne s'est pas acquitté de ses cotisations dans les délais impartis par le comité, ce dernier peut l'exclure des entraînements et/ou des compétitions.

Une réduction de CHF 100 est appliquée dès le 2ème membre d'un même ménage.

11. Amendes

Lorsque, par son comportement, un membre du club provoque la facturation d'une amende au club (par exemple suite à une faute disqualifiante), le comité est habilité à exiger du membre fautif le remboursement partiel ou intégral de l'amende et des frais engendrés.

12. Démission

Par courrier adressé au club.